

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
 REPUBLIQUE FRANCAISE
 ARRONDISSEMENT DE PONTOISE
 CANTON DE TAVERNY

* * * *

COMMUNE DE FREPILLON

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
 DU CONSEIL MUNICIPAL
 en date du 19 janvier 2012**

L'an deux mil douze le dix-neuf janvier à 21 heures, les membres du Conseil municipal légalement et individuellement convoqués le onze janvier 2012, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Bernard TAILLY, Maire.

Présents :

Bernard TAILLY (*Maire*)

Jean BENITEZ DE LUGO, Dominique BERNARD, Yves GITTON, Michelle TORTOSA, Patricia ZEISS, (*maires adjoints*)
 Martine BERNARD, Cédric CHEVROLLIER, Dominique COUDRAY, Jean-Pierre DUCHESNE, Roger MIGNOT, Bernard PAUTET, Patricia POIZAC, Nathalie POUILLE, Monique RISCH, Chantal WALTER (*conseillers municipaux*)

Représentée par pouvoir :

Micheline MAINGUET, pouvoir donné à Martine BERNARD

Absent excusé : Raynald BEAUFILS

Secrétaire de séance : Patricia ZEISS

La séance est ouverte à 21 h sous la présidence de Bernard TAILLY.
 Il est procédé à l'appel des Conseillers.

Le compte-rendu de la séance du 14 décembre 2011 est adopté à l'unanimité.

1. ADMINISTRATION GENERALE

1.1. Délibération portant modification de la délibération du 14 décembre 2011 en vue de la désignation des entreprises et signature des marchés pour les travaux de restructuration et extension des bâtiments communaux

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire rappelle que lors du dernier conseil, une délibération pour la désignation des entreprises pour les travaux des bâtiments communaux a été adoptée.

Après vérification de l'ensemble des offres, il s'est avéré que l'économiste en charge de l'analyse des propositions des entreprises a commis une erreur dans le classement.

Il convient donc de rétablir la situation pour le lot 3 (couverture).

Le Conseil municipal, ouï l'exposé de M. le Maire à l'unanimité désigne pour le lot 3 (couverture) l'entreprise UTB pour un montant de 367 068 € et précise que les attributions pour les autres entreprises restent inchangées.

1.2. SIAVOS (ex SIAMMAF) approbation des modification statutaires

Rapporteur : M. le Maire

Par délibération en date de septembre 2011 le comité syndical a approuvé les modifications des statuts du SIAMMAF. Les communes adhérentes doivent prendre une délibération acceptant ces modifications qui ne sont pas fondamentales.

M. le Maire rappelle l'adhésion de Villiers Adam au SIAMMAF et le changement de nom dû à cette nouvelle adhésion. Le SIAMMAF devient le SIAVOS, syndicat intercommunal d'assainissement de la Vallée de l'Oise sud.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité ces modifications du statut du SIAVOS.

2. QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire informe le Conseil municipal qu'il sera amené à prendre une décision pour signer le contrat d'entretien et de gestion avec France telecom pour l'infrastructure d'alimentation du NRA.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 21 h 45
